



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - INTERVENTIONS SUR DECLENCHEMENT DES ALARMES  
DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY,  
ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet les interventions sur déclenchement des alarmes des bâtiments de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant annuel maximum de 100 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les mêmes modalités,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 18 juillet 2023, a jugé économiquement et techniquement la plus avantageuse l'offre de la société PROFIL GARDE PLUS, sise à Noeux-les-Mines (62290), 92 rue de Sailly, pour un montant issu du bon de commande fictif s'élevant à 1 221,10 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un accord-cadre ayant pour objet les interventions sur déclenchement des alarmes des bâtiments de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, pour une période initiale d'un an à compter de la date de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les mêmes modalités, avec la société PROFIL GARDE PLUS, sise à Noeux-les-Mines (62290), 92 rue de Sailly, pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Béthune, le **27 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **28 JUIL. 2023**

Et de la publication le **28 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**